

La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15:00 heures et se termine à 17:55 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.

Die Sitzung findet im Sitzungssaal des Gemeindehauses in Roeser statt. Sie beginnt um 15:00 Uhr und endet um 17:55 Uhr. Den Vorsitz der Sitzung übernimmt Herr Tom Jungen.

Présences / Anwesende :

Eugène Berger, Guy Conrady,
Suzette Dostert-Wagener,
Sandra Flammang,
Nadine Gaasch-Brix, Tom Jungen,
Marianne Pesch-Dondelinger,
Renée Quintus-Schanen, Edy Reding,
Jean-Paul Reiter.

Absences / Abwesende :

Léonie Klein-Hoffmann
(excusée / entschuldigt).

Séance publique du 6 février 2012

Öffentliche Sitzung vom 6. Februar 2012

Lorsque le vote n'est pas spécifié,
la décision a été prise à l'unanimité des voix.

*Falls das Resultat der Abstimmung
nicht angegeben ist,
ergab das Votum Einstimmigkeit.*

1.1

Communications du collège échevinal

Les délibérations et documents suivants du conseil communal ont été approuvés par le Ministre de l'Intérieur :

- la délibération du 23 novembre 2011 concernant le plan de gestion annuel pour la forêt communale de Roeser - exercice 2012 ;
- la délibération du 15 décembre 2011 concernant le devis supplémentaire pour l'aménagement de la crèche de Berchem ;
- les délibérations concernant la création de 2 postes d'éducateurs gradués pour les besoins de la Maison Relais respectivement de la crèche de Berchem ;
- la délibération des taux multiplicateurs de l'année d'imposition 2012 de l'impôt commercial et de l'impôt foncier
- Le budget rectifié 2011 et le budget prévisionnel 2012 de l'administration communale avec plusieurs modifications opérées par l'autorité de tutelle. Les montants inscrits pour l'impôt commercial et la dotation de l'Etat ont été adaptés suite à une erreur d'encodage lors de l'établissement de ces documents. Le résultat définitif de l'exercice 2011 passe de 1.308.739,41 € à 1.526.583,87 € et celui de 2012 de 667.232,52 € à 74.479,84 € avec le recours à un emprunt de 250.000 €.

Le collège échevinal a décidé de ne pas présenter un recours en annulation de la décision ministérielle concernant le projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Roeser, au lieu-dit

1.1

Mitteilungen des Schöffenrats

Folgenden Beschlüsse und Dokumente wurden vom Innenminister genehmigt:

- Der Beschluss vom 23. November 2011 betreffend den Forstplan für das Jahr 2012;
- Der Beschluss vom 15. Dezember 2011 betreffend den Zusatzkredit für die Einrichtung einer Kinderkrippe in Berchem;
- Die Beschlüsse vom 15. Dezember 2011 betreffend die Schaffung von 2 Posten als „éducateurs gradués“ für die Maison Relais beziehungsweise die Kinderkrippe in Berchem;
- Die Beschlüsse betreffend die Hebesätze für das Steuerjahr 2012 für Gewerbe- und Grundsteuer
- Der berichtigte Haushalt 2011 und der Haushalt 2012 mit verschiedenen Anpassungen. Die eingeschriebenen Kredite für die Gewerbesteuer und die staatlichen Zuwendungen mussten vom Ministerium angepasst werden, aufgrund eines Fehlers bei der Aufstellung der Dokumente. Das Resultat des Haushaltes 2011 ändert von 1.308.739,41 € auf 1.526.583,87 €. Das Resultat des Haushaltes 2012 ändert von 667.232,52 € auf 74.479,84 € mit der Aufnahme einer zusätzlichen Anleihe von 250.000 €.

Der Schöffenrat hat beschlossen, auf ein Annullierungsgesuch beim Verwaltungsgericht betreffend die Ablehnung des Ministers des Teilbauungsplans betreffend ein Gelände in Roeser, im Ort „Grand-rue“, vorgeschlagen von der Gesellschaft SOLARIX. Die Bauherren haben ein

« Grand-rue », présenté par la société SOLARIX devant le tribunal administratif. Les promoteurs ont présenté un nouveau projet adapté aux dispositions de la nouvelle loi du 28 juillet 2011 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Le nouveau projet est déjà en procédure.

Le projet d'aménagement particulier concernant des fonds à Bivange au lieu-dit « rue de Kockelscheuer » a également été adapté et se trouve en procédure.

Le collège échevinal a été informé par les responsables de la société des chemins de fer luxembourgeois du tracé définitif de la nouvelle ligne ferroviaire. Une réunion d'information publique aura lieu dans les prochaines semaines.

Le collège échevinal a été informé par le Gouvernement qu'il a été demandé au promoteur de proposer une version réduite du Stade National de Football. Le promoteur aurait accepté cette demande. Le collège échevinal a informé le gouvernement qu'il exige de son côté une réduction du projet et qu'un référendum serait organisé dans la commune de Roeser avant que le projet pourrait entrer en procédure.

neues Projekt eingereicht, welches den Bestimmungen des neuen Gesetzes vom 28. Juli 2011 betreffend die kommunale Entwicklung entspricht. Das neue Projekt befindet sich in der Genehmigungsprozedur.

Der Teilbebauungsplan betreffend ein Gelände in Biwingen im Ort „rue de Kockelscheuer“ wurde ebenfalls angepasst und befindet sich jetzt in der Genehmigungsphase.

Der Schöffenrat wurde von den Verantwortlichen der Eisenbahngesellschaft informiert, wie der definitive Verlauf der neuen Zugstrecke auf dem Gebiet der Gemeinde verlaufen wird. Eine öffentliche Informationsversammlung wird in Kürze stattfinden.

Der Schöffenrat wurde von der Regierung informiert, dass der Promoter ein verkleinertes Projekt für das Nationale Fussballstadion in Liwingen vorschlagen soll. Der Promoter hätte dies akzeptiert. Der Schöffenrat hat die Regierung seinerseits informiert, dass das Projekt reduziert werden muss und dass ein Referendum in der Gemeinde stattfinden soll, ehe das Projekt in die Genehmigungsprozedur geht.

1.2

Questions écrites des conseillers

Question écrite du conseiller Eugène Berger du 2 février 2012 relative à la forme des rapports des séances du conseil communal dans le bulletin communal De Buet.

(voir les pages 29 et 30)

1.2

Schriftliche Fragen der Gemeinderäte

Schriftliche Frage des Gemeinderats Eugène Berger vom 2. Februar 2012 betreffend die Form der Gemeinderatsberichte im Gemeindeblatt „De Buet“.

(siehe Seite 29 und 30)

2.1

Adhésion à l'Office Régional du Tourisme du Sud (ORT Sud)

Le ministère du Tourisme a chargé un groupe de travail de la mise en place d'un Office Régional du Tourisme (ORT) pour la région du Sud. Il est souhaité de la part du Ministère du Tourisme de rendre opérationnel l'ORT Sud dans les premiers mois de l'année 2012.

A cet effet, la Commune de Roeser s'est vu proposer de devenir membre fondateur de l'ORT Sud et d'assumer à moyen terme une part active dans la gestion quotidienne de cette structure. A l'instar des offices régionaux des autres régions touristiques l'ORT Sud sera composé des différentes administrations communales, des associations professionnelles comme l'Horesca ou la Centrale des auberges de jeunesse et d'autres acteurs touristiques établis dans la région.

2.1

Beitritt zum „Office Régional du Tourisme du Sud“ (ORT Sud)

Das Tourismusministerium hat eine Arbeitsgruppe beauftragt, ein regionales Amt für Tourismus für den Süden des Landes zu schaffen. Das Ministerium wünscht, dass dieses „Office Régional du Tourisme“ in den ersten Monaten des Jahres 2012 operativ wird.

In diesem Zusammenhang wurde die Gemeinde Roeser gebeten, Gründungsmitglied dieser neuen Struktur zu werden und mittelfristig eine aktive Rolle im Tagesgeschäft zu übernehmen. Dem Beispiel anderer regionaler Strukturen dieser Art folgend, wird das ORT Süden durch Vertreter der Gemeinden, Vertreter des Berufsverbands HORESCA und dem Verbund der Jugendherbergen sowie anderer Akteure im Tourismusbereich der Region besetzt.

Le collège propose de procéder à l'adhésion de la Commune de Roeser à l'Office Régional du Tourisme du Sud (ORT Sud). A noter que la participation des communes au financement de l'ORT Sud sera de 1,00 € par habitant.

Der Schöffenrat schlägt vor, dass die Gemeinde Roeser dem „Office Regional du Toursime du Sud (ORT Sud)“ beitritt. Die finanzielle Beteiligung der Gemeinde an der neuen Struktur beträgt 1,00 € pro Einwohner.

2.2

Nomination des délégués à l'Office National du Tourisme

En vertu des statuts de l'Office National du Tourisme, l'assemblée générale se compose des délégués de tous les membres, chaque membre ayant un délégué effectif et un délégué suppléant.

Membres du conseil proposés :

- M. Jean-Paul Reiter, délégué effectif ;
- Mme Renée Quintus-Schanen, délégué suppléant.

2.2

Ernennung der Vertreter im „Office National du Tourisme“

Gemäss den Statuten des „Office National du Tourisme“, setzt die Generalversammlung sich aus Delegierten der Mitglieder zusammen. Jedes Mitglied hat Anrecht auf einen effektiven Delegierten und einen Ersatzdelegierten.

Der Schöffenrat schlägt folgende Delegierte vor:

- Herr Jean-Paul Reiter, Delegierter;
- Frau Renée Quintus-Schanen, Ersatzdelegierte.

Vote / Abstimmung

6 Oui / Ja

0 Non / Nein

4 Abstention(s) / Enthaltung(en)

2.3

Nomination du délégué à l'Office Regional du Tourisme Sud

Parallèlement à l'adhésion à l'ORT Sud il est proposé de nommer comme délégué M. Jean-Paul Reiter, conseiller communal et délégué effectif proposé à l'ONT.

2.3

Ernennung eines Delegierten im „Office Regional du Tourisme Sud“

Gleichzeitig zum Beitritt zum „Office Régional du Tourisme Sud“ wird vorgeschlagen, Herrn Jean-Paul Reiter, Gemeinderat, als Delegierten zu ernennen. Herr Reiter ist ebenfalls Delegierter im ONT.

Vote / Abstimmung

6 Oui / Ja

0 Non / Nein

4 Abstention(s) / Enthaltung(en)

3

Cimetières communaux - Renouvellement de concessions

Les concessions des cimetières communaux sont à renouveler suivant l'article 12 du règlement concernant l'utilisation des cimetières du 22 mai 1992. Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles taxes sur les cimetières, arrêtées par le conseil le 23 décembre 1996, les concessions ne sont renouvelées que pour une durée de 15 ans.

Il s'agit ici du renouvellement de 8 concessions ayant expiré en 2011.

3

Kommunale Friedhöfe: Erneuerung der Konzessionen

Nach Artikel 12 des Reglements vom 22. Mai 1992 betreffend die Nutzung der kommunalen Friedhöfe, müssen die Grabkonzessionen erneuert werden. Seit Inkrafttreten der neuen Tarifierung, welche vom Gemeinderat am 23. Dezember 1996 festgehalten wurde, werden die Grabkonzessionen für eine Dauer von 15 Jahren erneuert.

Hier handelt es sich um die Erneuerung von 8 Konzessionen, welche 2011 ausliefen.

4

Logements communaux - Contrat de bail

Contrat de bail conclu avec Madame Marie-Emilie Spirkel relatif à la location d'un logement pour personnes agées à Berchem. Il s'agit de l'appartement n° 4 dans la résidence Quattro II.

4

Gemeindewohnungen - Mietvertrag

Mietvertrag mit Frau Marie-Emilie Spirkel betreffend eine Wohnung für ältere Mitbürger gelegen in Berchem. Es handelt sich um die Wohnung No 4 in dem Gebäude Quattro II.

5

Convention ASFT pour l'année 2012 - Maison Relais de Roeser

Convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et la commune de Roeser déterminant la gestion de la Maison Relais de Roeser pour l'année 2012.

5

Konvention ASFT für das Jahr 2012 für die Verwaltung der „Maison Relais“ in Roeser

Die Konvention zwischen dem Familienministerium und der Gemeindeverwaltung regelt die Verwaltung der „Maison Relais“ für das Jahr 2012.

6

Convention relative au service « New Night Rider »

Convention avec la société Sales-Lentz Autocars S.A relative au service du New Nightrider. La convention prend effet le 6 janvier 2012 et se termine le 31 décembre 2012, avec tacite reconduction.

Le Night Rider est un service de bus nocturne sans horaires et arrêts fixes. Il s'agit d'un service à la demande fonctionnant uniquement le weekend. Les frais du service sont pris en charge par l'administration communale avec un plafond annuel de 8.500 €.

6

Konvention betreffend den Dienst „New Night Rider“

Konvention mit der Gesellschaft Sales-Lentz Autocars S.A. betreffend den Dienst New Nightrider. Die Konvention läuft vom 6 Januar 2012 bis zum 31. Dezember 2012 und wird ab dann stillschweigend verlängert.

Der „Night Rider“ ist ein nächtlicher Busdienst ohne feste Uhrzeiten und Haltestellen. Es handelt sich um eine Dienstleistung, welche auf Anfrage während den Wochenenden funktioniert. Die Kosten dieser Dienstleistung für die Gemeindeverwaltung belaufen sich maximal auf 8.500 €.

7

Décompte de travaux - Centre de rencontre pour jeunes à Berchem (décompte redressé)

Décompte définitif redressé établi le 9 janvier 2012 à 1.777.993,03 €. Le décompte concerne la construction de la Maison des jeunes et les aménagements extérieurs sur base des devis approuvés par le conseil le 18 avril 2005 et le 11 octobre 2007.

Ce nouveau décompte remplace le décompte définitif du 6 juin 2008 approuvé par le conseil le 13 juin 2008 à 1.769.002,52 € comme suite au paiement de la facture décompte pour les travaux de peinture du 11 février 2009 au montant de 5.256,64 € et au redressement d'une erreur matérielle de 3.643,87 €.

7

Abrechnung der Arbeiten - Jugendhaus Berchem (angepasste Abrechnung)

Definitive angepasste Abrechnung vom 9. Januar 2012 von 1.777.993,03 €. Die Abrechnung betrifft den Bau eines Jugendhauses mit Aussenanlage auf Basis der genehmigten Kostenvoranschläge vom 18. April 2005 und 11. Oktober 2007.

Die angepasste Abrechnung ersetzt die Abrechnung vom 6. Juni 2008, welche vom Gemeinderat am 13. Juni 2008 auf 1.769.002,52 € angenommen wurde. Am 11. Februar 2009 musste noch eine zusätzliche Rechnung für Anstreicherarbeiten von 5.256,64 € beglichen werden. Gleichzeitig wurde ein Rechenfehler von 3.643,87 € korrigiert.

Vote / Abstimmung

Oui / Ja	Non / Nein	Abstention(s) / Enthaltung(en)
Suzette Dostert-Wagener Tom Jungen Marianne Pesch-Dondelinger Renée Quintus-Schanen Edy Reding Jean-Paul Reiter	-	Eugène Berger Guy Conrady Sandra Flammany Nadine Gaasch-Brix

8

Allocation d'un subside extraordinaire

Subside demandé par le Comité National d'action contre le nucléaire à titre de soutien financier pour équilibrer le budget de l'association. Montant proposé du subside à allouer : 300 €.

8

Gewährung eines außerordentlichen Zuschusses

Außerordentlicher Zuschuss an das Nationale Aktionskomitee gegen Atomkraft als finanzielle Beihilfe um den Haushalt der Vereinigung ins Gleichgewicht zu bringen. Vorgeschlagener Zuschuss: 300 €.

9

Assainissement de la commune - Collecteurs (localité de Kockelscheuer - phase 6) - Avant-projet

Avant-projet relatif à l'assainissement de la localité de Kockelscheuer (phase 6 du projet d'assainissement de la commune de Roeser). Dossier établi par le bureau d'études BEST le 28 janvier 2011.

9

Abwasserreinigungsprojekt der Gemeinde - Kollektoren (Ortschaft Kockelscheuer - Phase 6) – Vorprojekt

Vorprojekt für die Abwasserreinigung der Ortschaft Kockelscheuer (Phase 6 des Abwasserreinigungsprojektes der Gemeinde Roeser). Das Dossier wurde am 28. Januar 2011 vom Planungsbüro BEST erstellt.

Montant total des travaux HTVA / Summe der Arbeiten ohne Mehrwertst. :	3.183.409,48 €
--	----------------

TVA 15% / Mehrwertsteuer :	477.511,42 €
----------------------------	--------------

Montant total des travaux TVAC / Summe inkl. Mehrwertst. :	3.660.920,90 €
--	----------------

Afin de pouvoir bénéficier de la prise en charge jusqu'à 75% du coût des investissements relatifs par le Fonds pour la gestion de l'eau l'accord préalable de l'AGE doit être demandé. Comme le coût du projet en question dépasse le seuil de 500.000 € (HTVA) il est soumis sous forme d'un avant-projet, lequel après l'aval de l'AGE, prendra la forme d'un projet en intégrant les modifications induites par l'avis de l'AGE.

Um von einer Subventionierung von bis zu 75 Prozent der Investitionskosten durch den „Fonds pour la gestion de l'eau“ zu profitieren, muss eine Genehmigung durch das Wasserwirtschaftsamt vorliegen. Da die Summe dieses Projektes 500.000 € ohne Mehrwertsteuer übertrifft, muss es als Vorprojekt vorgelegt werden. Nach der Genehmigung durch das Wasserwirtschaftsamt wird es dann zum Projekt.

10

Nouveaux statuts du syndicat SYCOSAL

Nouveaux statuts du syndicat SYCOSAL communiqués par le bureau du syndicat en date du 3 août 2011 à saisir en vue de leur approbation.

10

Neue Satzung des Syndikates SYCOSAL

Neue Satzung des Syndikates SYCOSAL, welche vom Büro des Syndikates am 3. August 2011 mitgeteilt wurde und von Gemeinderat genehmigt werden muss.

Questions orales des conseillers

Sandra Flammang :

- Le festival Rock A Field aura lieu pendant deux jours cette année. Quel est l'impact de cette prolongation du festival pour la commune ? Est-ce qu'il faudra prévoir plus de dépenses respectivement une charge de travail plus importante pour le personnel communal ?

Réponse du bourgmestre : Pour la commune cette prolongation ne change pas grand-chose. C'est l'organisateur qui aura certainement un surplus de travail. La commune met à disposition le terrain et n'est pas directement impliquée dans l'organisation du festival.

L'organisateur avait contacté le collège échevinal il y a peu pour demander une prolongation sur deux jours avec l'argument que l'organisation du festival sur un seul jour deviendrait de plus en plus difficile. Il a présenté le concept d'un festival sur deux jours avec une autre nouveauté, un camping pour les visiteurs. L'emplacement pour ce camping est à proximité direct du « Herchesfeld » et ne représente pas de nuisances pour les habitants de notre commune. Tout comme par le passé, les visiteurs accéderont sur place par les transports publics, il n'y aura pas de voitures individuelles aux alentours du « Herchesfeld ».

Vu les bonnes expériences des années passées et le sérieux des organisateurs, le collège échevinal a décidé d'autoriser cette prolongation pendant une phase d'essai d'un an.

Jean-Paul Reiter :

- Est-ce que le nouveau règlement de la circulation a finalement été renvoyé par la commission de la circulation de l'Etat ?

Réponse du bourgmestre : Non, nous ne l'avons toujours pas reçu.

Nadine Gaasch-Brix :

- Une grande quantité de déchets ménagers a été déposé dans la forêt derrière l'aire de Berchem. Est-ce que vous êtes au courant de cette pollution de la forêt ? Ne serait-il pas possible de fouiller les déchets pour éventuellement déterminer le pollueur ?

Réponse du bourgmestre : Les déchets sont systématiquement fouillés. Malheureusement on ne trouve que très rarement des indices sur l'auteur de la pollution. Nous déposons systématiquement plainte contre inconnu, mais malheureusement ces incidents se multiplient les derniers temps.

Nadine Gaasch-Brix :

- Est-ce que le terrain utilisé jusqu'à maintenant comme parking pour les élèves du lycée à Livange sera remis dans son état initial ?

Mündliche Fragen der Gemeinderäte

Sandra Flammang :

- Das Festival Rock A Field findet in diesem Jahr während 2 Tagen statt. Was bedeutet diese Verlängerung für die Gemeindeverwaltung? Müssen wir mit höheren Kosten beziehungsweise einer höheren Arbeitsbelastung der Gemeindedienste rechnen?

Antwort des Bürgermeisters: Für die Gemeindeverwaltung ändert sich nicht viel. Der Organisator hat einen Mehraufwand, sowohl finanzieller wie auch logistischer Art. Die Gemeinde stellt ein Gelände zu Verfügung und ist nicht direkt an der Organisation des Festivals beteiligt.

Der Organisator hat den Schöffenrat kontaktiert und um eine Verlängerung des Festivals gebeten, da die Organisation auf einem einzigen Tag immer schwieriger werde. Es hat uns das Konzept eines Festivals während 2 Tagen vorgelegt, welches ebenfalls eine weiteren Neuheit beinhaltete, nämlich ein Zeltlager. Dieses Zeltlager wird in direkter Umgebung des „Herchesfeld“ entstehen und keinerlei Beeinträchtigung für die Einwohner unserer Gemeinde verursachen. Wie in der Vergangenheit, werden die Festivalbesucher ausschließlich per öffentlichen Transport zum Gelände gelangen, der Individualverkehr bleibt untersagt.

Aufgrund der Erfahrungen der vergangenen Jahre und der Ernsthaftigkeit des Organisators hat der Schöffenrat beschlossen, eine Verlängerung des Festivals für eine Testphase von einem Jahr zu genehmigen.

Jean-Paul Reiter:

- Ist das neue Verkehrsreglement noch immer nicht von der staatlichen Verkehrskommission genehmigt worden?

Antwort des Bürgermeisters: Nein, wir haben es noch nicht erhalten.

Nadine Gaasch-Brix:

- Eine größere Menge an Hausmüll wurde in dem Waldstück in der Nähe der „aire de Berchem“ abgelagert. Ist der Schöffenrat hier von informiert? Wäre es nicht möglich, den Müll zu durchsuchen um eventuell herauszufinden, wer ihn abgelagert hat?

Antwort des Bürgermeisters: Das wird systematisch gemacht. Leider finden wir sehr selten Indizien über den Verursacher des Verschmutzung. Wir erhaben auch jedes Mal Klage gegen Unbekannt, doch leider mehren sich diese illegalen Deponien in letzter Zeit.

Nadine Gaasch-Brix:

- Was passiert mit dem Gelände in Liwingen, welches bis dato als Parkplatz für die Schüler des Lyzeums genutzt wurde? Wird dieses renaturiert?

Réponse du bourgmestre: Ce terrain est loué à l'Etat. Le contrat de bail est arrivé à échéance. Actuellement, aucune décision sur une renaturation éventuelle n'a été prise. Il faudrait réfléchir s'il ne pourrait pas être utilisé comme parking supplémentaire pour les nombreuses camionnettes garées dans les rues résidentielles de notre commune.

Antwort des Bürgermeisters: Dieser Platz ist an den Staat vermietet. Der Mietvertrag ist mittlerweile ausgelaufen. Bis jetzt wurde jedoch keine Entscheidung darüber getroffen, ob dieser Platz renaturiert werden soll oder ob man den Platz nicht als Parkplatz für die zahlreichen Kleinlaster und Lieferwagen, welche die Wohnstraßen unserer Gemeinde verstopfen, nutzen könnte.

Nadine Gaasch-Brix :

- Dans la déclaration échevinale il est question d'un projet d'aménagement particulier à Roeser. Pouvez-vous nous donner des informations sur ce projet?

Réponse du bourgmestre: Non, ce n'est pas possible au stade actuel. Nous ne voulons pas favoriser la spéculation. Le projet sera présenté au conseil communal dès qu'il est défini.

Nadine Gaasch-Brix:

- In der Schöffenratsserklärung steht ein Bauprojekt einer Siedlung in Roeser. Können Sie uns Erklärungen hierzu geben?

Antwort des Bürgermeisters: Nein, das kann ich zu diesem Zeitpunkt nicht machen. Wir wollen verhindern, dass es hier zu Spekulation kommt. Das Projekt wird dem Gemeinderat vorgestellt, sobald es spruchreif ist.

Guy Conrady :

- Lors du référendum sur le Stade National de Football il sera posé une question aux habitants. Qui formulera cette question?

Réponse du bourgmestre: Ce sera une décision du conseil communal avec approbation du Ministre de l'Intérieur.

Guy Conrady:

- Beim Referendum zum nationale Fußballstadion wird den Einwohnern eine Frage gestellt werden. Wer formuliert diese Frage?

Antwort des Bürgermeisters: Das wird eine Gemeinderatsentscheidung, welche vom Innenminister genehmigt werden muss.

Guy Conrady :

- Vous avez dit que la commune possède 8 appartements pour personnes âgées. Combien de maisons sont en possession de la commune ?

Réponse du bourgmestre: La commune possède une maison qui est actuellement louée et une autre que est actuellement libre.

Guy Conrady:

- Sie haben erklärt, dass die Gemeindeverwaltung 8 Wohnungen für ältere Mitbürger besitzt? Wieviele Häuser sind im Besitz der Gemeinde

Antwort des Bürgermeisters: Die Gemeinde besitzt ein Haus, welches momentan vermietet ist und ein weiteres, welches momentan leer steht.

Les questions orales posées lors de la réunion auxquelles le collège échevinal n'a pas su répondre en séance, seront publiées avec les réponses relatives avec la prochaine édition du bulletin communal « De Buet ».

Die mündlichen Fragen, welche nicht direkt vom Schöffenrat beantwortet werden konnten, werden zusammen mit den Antworten in der kommenden Ausgabe des Gemeindeblattes „De Buet“ veröffentlicht.

12

Nomination des commissions consultatives communales

Les commissions ont été créées par le conseil communal par délibération du 23 novembre 2011. Il s'agit des commissions suivantes : commission scolaire ; commission de l'intégration ; commission des bâties ; commission de la circulation ; commission culturelle ; commission de l'environnement ; commission des finances ; commission sociale.

Les commissions sont composées de 11 membres afin de respecter la représentation proportionnelle des quatre partis politiques (listes) constituant le

12

Ernennung der kommunalen Ausschüsse

Die kommunalen Ausschüsse wurden durch einen Gemeinderatsbeschluss vom 23. November 2011 geschaffen. Es handelt sich um Ausschüsse zu folgenden Bereichen: Schule, Integration, Bauten und Urbanismus, Verkehr und Mobilität, Kultur, Umwelt und Dritte Welt, Finanzen, Soziales.

Die Ausschüsse setzen sich aus 11 Mitgliedern zusammen, damit die proportionale Repräsentation der 4 Parteien, welche den Gemeinderat bilden, gewährleistet ist: LSAP (5 Mitglieder); CSV

conseil communal : LSAP (5 membres) ; CSV (2) ; DP (2) ; déi gréng (2).

Font exception à cette règle : la commission de l'intégration et la commission scolaire. La commission de l'intégration est composée de 18 membres (9 membres effectifs et 9 membres suppléants) et la commission scolaire de 13 membres.

La nomination est effectuée sur base des propositions des candidats communiquées par chaque liste, sauf pour ce qui concerne la commission de l'intégration, qui en vertu du règlement grand-ducal du 15 novembre 2011 est nommée à partir d'une liste de candidats établie par le collège des bourgmestre et échevins suite à un appel à candidatures publié dans la commune au moins trente jours avant la date prévue pour la nomination. Pour ce qui concerne la commission scolaire, 6 représentants, sont désignés par le conseil.

(2 Mitglieder); DP (2 Mitglieder), Déi Gréng (2 Mitglieder).

Diese Regel wird in den Ausschüssen betreffend die Integration und die Schule nicht angewandt. Die Integrationskommission setzt sich aus 18 Mitgliedern zusammen (9 Mitglieder und 9 Ersatzmitglieder), die Schulkommission hat 13 Mitglieder.

Die Ernennung der Mitglieder erfolgt auf Basis der Vorschläge der Parteien, außer bei der Integrationskommission. Diese wird laut großherzoglichem Reglement vom 15. November 2011 auf Basis einer Liste, welche vom Schöffenrat in Abfolge einer öffentlichen Ausschreibung, welche mindestens 30 Tage vor der Ernennungsprozedur stattfinden muss, erstellt wird. Was die Schulkommission betrifft, so werden 6 Mitglieder vom Gemeinderat gewählt.

Commission des bâisses / Bautenauschuss

Guy Loos – CSV
Tizama Telou – CSV
Nadine Brix – Déi Gréng
Pierre Schumacher – Déi Gréng
Eugène Berger – DP
Fabrice Pompignoli – DP
John Barthelmey – LSAP
Johny Nickels – LSAP
Edy Reding – LSAP
Jean-Paul Reiter – LSAP
Jean-Paul Rosen – LSAP

Commission de la circulation / Verkehrsausschuss

Eric Pesch – CSV
Erny Strecker – CSV
Pierre Fonck – Déi Gréng
Romain Gaasch – Déi Gréng
Marco Feltes – DP
Marco Wagner – DP
Erny Fisch – LSAP
Carlos Marques – LSAP
Jean-Paul Reiter – LSAP
Georges Tonnar – LSAP
Fernand Weimerskirch – LSAP

Commission culturelle / Kulturausschuss

Marcel Dostert – CSV
Georges Weber – CSV
Jean-Jacques Bley – Déi Gréng
Nadine Brix – Déi Gréng
Fonsi Grethen – DP
Alain Pfister – DP
Jasmine Block – LSAP
Erny Fisch – LSAP
Isabelle Hoffmann – LSAP
Jorge Marques – LSAP
Bob Serres – LSAP

Commission de l'environnement / Umweltausschuss

Alain Georges – CSV
Marianne Pesch-Dondelinger – CSV
Guy Conrady – Déi Gréng
Fernande Schaack-Rasquin – Déi Gréng
Sandra Flammang – DP
Fabrice Pompignoli – DP
Anne-Marie Capésius-Grimler – LSAP
Guy Colling – LSAP
Marc Fischbach – LSAP
Gérard Holbach – LSAP
Jean-Paul Reiter – LSAP

Commission des finances / Finanzausschuss

Guillaume Schimberg – CSV
Nico Strauss – CSV
Romain Gaasch – Déi Gréng
Pierre Schumacher – Déi Gréng
Eugène Berger – DP
Fonsi Grethen – DP
Philipp Bützow – LSAP
Erny Fisch – LSAP
Henri Hoven – LSAP
Edy Reding – LSAP
Fernand Weimerskirch – LSAP

Commission d'intégration / Integrationsausschuss

Fabienne André (suppléant / *Ersatzmitglied*)
Annette Bonnefoux (suppléant / *Ersatzmitglied*)
Nico Cannito (effectif / *Mitglied*)
Claudia da Silva Azevedo (suppléant / *Ersatz*)
Maria José da Silva Carvalho (effectif / *Mitglied*)
Nicole Demuth-Metzler (suppléant / *Ersatz*)
Suzette Dostert-Wagener (effectif / *Mitglied*)
Pierre Fonck (effectif / *Mitglied*)
Léonie Klein-Hoffmann (suppléant / *Ersatz*)
Marie-Anne Ley-Hulten (suppléant / *Ersatz*)
Danielle Loos (effectif / *Mitglied*)
Carlos Marques (effectif / *Mitglied*)
Maria Marques Brito (effectif / *Mitglied*)
Adeline Massolin-Toussaint (suppléant / *Ersatz*)
Graça Maria Neves Fernandes (suppléant / *Ersatz*)
Roger Pettinger (effectif / *Mitglied*)
Sandra Redinha Azevedo (effectif / *Mitglied*)

Les membres de la commission d'intégration sont nommés à l'unanimité excepté Mme Sandra Redinha Azevedo qui est nommé par 9 voix contre 1 abstention.

Un poste de membre suppléant reste vacant.

Die Mitglieder des Integrationsausschusses sind einstimmig ernannt, außer Frau Sandra Redinha Azevedo, welche mit 9 Stimmen bei 1 Enthaltung ernannt wird.

Ein Posten als Ersatzdelegierter bleibt vakant.

Commission scolaire / Schulausschuss

Nicole Frantz – CSV
Romain Gaasch – Déi Gréng
Sandra Flammang – DP
Nico Cannito – LSAP
Pascale Haine – LSAP
Edy Reding – LSAP

Commission sociale / Sozialausschuss

Cynthia Bernard – CSV
Micheline Faltz – CSV
Romain Gaasch – Déi Gréng
Fernand Schaack-Rasquin – Déi Gréng
Annette Bonnefoux – DP
Paul Kieffer – DP
Giovanna Guden – LSAP
Pascale Haine – LSAP
Viviane Kieffer – LSAP
Léonie Klein-Hoffmann – LSAP
Bob Serres - LSAP

13

Commission des loyers du canton d'Esch-sur-Alzette - Présentation de candidats

Par lettre du 14 décembre 2011, le Commissaire du District de Luxembourg a invité le conseil communal à se prononcer sur une éventuelle candidature à proposer pour la commission des loyers du canton d'Esch-sur-Alzette.

Les fractions ont été invitées le 18 janvier 2012 à communiquer les éventuels candidats pour le 1^{er} février 2012 au plus tard. Il n'a pas été présenté de candidats à la commission des loyers du canton d'Esch-sur-Alzette par les groupes représentés au conseil. La Commune de Roeser ne proposera donc pas de candidats à cette commission régionale.

13

Mietsausschuss des Kantons Esch-sur-Alzette – Vorschlag von Kandidaten

Durch einen Brief vom 14. Dezember 2011 bittet das Distriktskommissariat Luxemburg den Gemeinderat über den eventuellen Vorschlag von Kandidaten für den Mietsausschuss des Kantons Esch-sur-Alzette zu beraten.

Die Fraktionen wurden am 18. Januar 2012 gebeten, ihre Vorschläge von Kandidaten bis zum 1. Februar 2012 einzureichen. Es wurden keine Kandidaturen von den einzelnen Fraktionen für den Mietsausschuss des Kantons Esch-sur-Alzette vorgeschlagen. Die Gemeinde Roeser wird demnach keinen Kandidaten für diesen regionalen Ausschusss vorschlagen.

14

Personnel administratif - Promotion d'un fonctionnaire (séance secrète)

Promotion au grade 8bis d'un fonctionnaire de l'administration communale de Roeser.

14

Administratives Personal – Beförderung eines Beamten (Geheimsitzung)

Beförderung eines Beamten der Gemeindeverwaltung Roeser in den Dienstgrad 8bis.

15

Poste d'éducateur gradué pour les besoins de la maison relais : Nomination (séance secrète)

Nomination de Mademoiselle Fabienne Leukart au poste d'éducateur gradué créé par délibération du conseil communal du 15 décembre 2011.

15

Posten als „éducateur gradué“ für die Maison Relais: Ernennung (Geheimsitzung)

Ernennung von Fräulein Fabienne Leukart auf den vakanten Posten als „éducateur gradué“, welcher vom Gemeinderat am 15. Dezember 2011 geschaffen wurde.

16

Règlement provisoire de la circulation à l'occasion de travaux de génie civil à Livange

En raison des travaux d'assainissement du réseau local en aval de la rue de l'Eglise à Livange, il y a lieu d'édicter un règlement interdisant la circulation (signal C,2) dans la rue de Peppange, où débuteront prévisionnellement les travaux le 20 février 2012, pendant la durée des travaux qui devraient durer jusqu'à deux semaines. Une déviation sera mise en place par les Ponts et Chaussées.

16

Provisorisches Verkehrsreglement anlässlich der Bauarbeiten in Liwingen

Aufgrund der Arbeiten am Kanalisationssystem in der rue de l'Eglise in Liwingen, muss ein provisorisches Verkehrsreglement genehmigt werden. In der rue de Peppange muss der Verkehr untersagt werden (Signal C,2). Hier beginnen die Arbeiten voraussichtlich am 20. Februar 2012 und dauern voraussichtlich 2 Wochen an. Eine Umleitung wird durch die Straßenbauverwaltung ausgeschildert.

17

Dossier Alysea

Le conseiller Eugène Berger faisant valoir son droit d'initiative a demandé l'inscription à l'ordre du jour du point “Dossier Alysea”, une demande qui est accepté à l'unanimité par le conseil communal.

Le conseiller aimerait recevoir des renseignements détaillés sur l'historique du dossier en question, notamment en ce qui concerne les engagements pris par la commune lors de la signature de la convention du 19 novembre 2008. Il aimerait connaître les raisons pour la fermeture du chantier à l'époque, débattre de la situation actuelle notamment de l'état des lieux, savoir si les obligations découlant des autorisations ont été respectées et être informé sur les litiges portés devant la justice. Il voudrait en outre avoir des précisions quant aux suites que les responsables communaux entendent donner aux différents problèmes qui résultent de l'exploitation de l'établissement Alysea et avoir des précisions quant aux projets d'extension avancés par les responsables de l'établissement.

Le bourgmestre explique que lorsque la société Alysea a présenté son projet de maison de soins aux responsables communaux, ceux-ci étaient immédiatement intéressés vu que ce projet a permis de déplacer l'entreprise de transports installée à cet endroit jusqu'alors. Cette implantation d'une entreprise de transports dans une zone d'habitation était problématique et le collège échevinal espérait pouvoir améliorer la qualité de vie des habitants du quartier.

17

Dossier Alysea

Der Gemeinderat Eugène Berger macht sein Initiativrecht geltend, um einen Punkt „Dossier Alysea“ auf die Tagesordnung hinzuzufügen, ein Antrag, welcher vom Gemeinderat einstimmig genehmigt wird.

Der Gemeinderat möchte detaillierte Informationen über den Werdegang in diesem Dossier erhalten. Er möchte wissen, welche Verpflichtungen die Gemeinde bei der Annahme der Konvention am 19. November 2008 eingegangen ist und welches die Ursachen für den damaligen Baustopp waren. Ferner möchte er über die aktuelle Situation debattieren, wissen, ob sämtliche Verpflichtungen welche sich aus den verschiedenen Genehmigungen ergeben, erfüllt wurden und welche Aktionen vor Gericht stattfinden. Er möchte ferner erfahren, was die politisch Verantwortlichen vorhaben, um die verschiedenen Probleme, die durch die Einrichtung „Alysea“ entstanden sind, zu lösen und was es mit den Erweiterungsprojekten des Bauherrn auf sich hat.

Der Bürgermeister erklärt, dass zu dem Zeitpunkt, wo die Gesellschaft Alysea ihr Projekt eines Pflegeheimes vorstellte, der Schöffenrat sehr interessiert war, da dieses Projekt es erlaubte, die Transportfirma, welche sich in der rue de Hellange befand, aus diesem Wohngebiet zu entfernen. Die Ansiedlung einer Transportfirma in einem Wohngebiet war alles andere als günstig und man erhoffte sich eine Verbesserung der Lebensqualität der Einwohner dieses Viertels.

En 2008 une convention était signée avec la société Alysea par laquelle la prédicta société s'engageait à construire une maison de soins privée. En 2009, l'autorisation de construire était émise par le bourgmestre. Peu après un arrêt du chantier a été prononcé. L'autorisation commodo-incommodo faisait défaut parce que le bâtiment se trouvait dans une zone d'activités. Après cet arrêt de chantier, la société Alysea a retiré sa demande de commodo-incommodo en tant que maison de soins et a relancé une procédure en tant qu'établissement à logements encadrés. Les conditions de l'autorisation de construire n'étaient alors plus respectées.

Pendant la phase de construction, la société « Alysea » a supprimé un grand nombre d'emplacement de parking prévus dans les plans initiaux et prescrits par l'autorisation de construire. En tout 67 emplacements des 90 initialement prévus n'ont pas été réalisés. Quand les responsables communaux se sont rendu compte de ce manquement aux prescriptions de l'autorisation de construire, ils ont envoyé une mise en demeure aux responsables d'Alysea. Cette mise en demeure est restée sans réaction. Après une deuxième mise en demeure également restée sans réaction, un arrêt de chantier a été prononcé par le bourgmestre.

Après le congé collectif de l'année dernière, les travaux ont recommencés, malgré l'interdiction du bourgmestre. Les responsables politiques se sont alors vus dans l'obligation de fermer le chantier une deuxième fois. Après ceci la société Alysea a intenté une action en justice à l'encontre de la commune.

Dernier épisode pour l'instant dans ce dossier tourmenté : La société Alysea a demandé une autorisation à l'Administration de l'Environnement de pouvoir ériger un parking provisoire dans la zone verte du côté gauche de la rue « Im Bruch », vis-à-vis de la maison de soins. Cette autorisation a été accordée par le Ministère du Développement Durable et le parking a été réalisé. Maintenant les propriétaires de ces terrains se sont plaints auprès de la commune en affirmant qu'on ne leur aurait pas demandé l'autorisation au préalable.

Le bourgmestre a conclut son exposé en annonçant des entrevues avec les ministères de la Famille et de la Santé en vue de trouver une solution aux nombreux problèmes avec cette nouvelle structure. Il a affirmé avoir encore un léger espoir de pouvoir trouver un arrangement avec la société « Alysea » tout en sachant qu'une action en justice serait très longue.

2008 wurde eine Konvention mit der Gesellschaft Alysea unterschrieben, mit welcher letztgenannte Gesellschaft sich verpflichtete, ein privatfinanziertes Pflegeheim zu errichten. 2009 wurde die Baugenehmigung durch den Bürgermeister ausgestellt. Wenig später wurde ein Baustopp verhängt. Die Kommodo-Inkommodo Genehmigung lag nicht vor, da das Gebäude sich in einer Aktivitätszone befand. Nach diesem Baustopp hat die Gesellschaft Alysea ihren Antrag für eine Genehmigung als Pflegeheim zurückgezogen und einen Antrag als „établissement à logements encadrés“ eingereicht. Hierdurch waren jedoch die Vorschriften der Baugenehmigung nicht mehr erfüllt.

Während der Bauphase hat die Gesellschaft Alysea eine große Anzahl an Parkplätzen, welche im genehmigten Bauplan vorgesehen waren und Bedingung der Baugenehmigung waren, nicht realisiert. Insgesamt 67 der 90 vorgesehenen Parkplätze wurde nicht gebaut. Als die Gemeindeverantwortlichen hiervon in Kenntnis gesetzt wurden, richteten sie eine Mahnung an die Gesellschaft, die Vorschriften der Baugenehmigung sofort zu erfüllen. Als diese Mahnung ohne Reaktion blieb, wurde eine zweite Mahnung an die Verantwortlichen von Alysea gerichtet. Als auch diese Mahnung ohne Reaktion blieb, verhängte der Bürgermeister einen Baustopp.

Nach dem Kollektivurlaub vom vergangenen Jahr haben die Arbeiten dann wiederum begonnen, trotz des Baustopps des Bürgermeisters. Die Gemeindeverwaltung sah sich gezwungen, die Baustelle ein weiteres Mal zu schließen. Auf diese Schließung hin begann die Gesellschaft eine Aktion vor Gericht gegen die Gemeindeverwaltung.

Vorerst letzte Episode in diesem bewegten Dossier: Die Gesellschaft Alysea hat eine Genehmigung bei der Umweltverwaltung beantragt, um einen provisorischen Parkplatz in der Grünzone, linksseitig der rue Im Bruch und gegenüber des Pflegeheimes, einzurichten. Diese Genehmigung wurde vom Nachhaltigkeitsministerium erteilt. Mittlerweile haben sich jedoch die Besitzer dieser Gelände bei der Gemeindeverwaltung gemeldet um zu beanstanden, dass dies ohne ihre Zustimmung geschehen sei.

Der Bürgermeister hat seine Erklärungen mit der Ankündigung von weiteren Gesprächen mit dem Familienministerium und dem Gesundheitsministerium geschlossen. Man werde alles versuchen, um die Probleme zu lösen und habe noch ein kleines Fünkchen Hoffnung, dass mit der Gesellschaft Alysea eine Einigung gefunden werden kann, da Gerichtsverfahren dieser Art sehr langwierig seien.

Peppange, le 2 février 2012

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à notre règlement interne je souhaite poser la question écrite suivante :

« Les éditions du *Buet* font régulièrement état des travaux et décisions du conseil communal sans préciser les prises de positions des différentes fractions. De même les votes des conseillers ne sont pas précisés c.-à-d. les citoyens ne peuvent pas voir comment les conseillers ou fractions politiques ont voté pour chaque projet soumis au conseil.

Considérant qu'un partenaire de la coalition actuelle a promis de publier dorénavant des rapports analytiques des séances des conseils communaux,
considérant plus généralement que les citoyens ont un droit de connaître les prises de positions et votes des différents élus communaux, ceci dans l'optique d'une information pluraliste et objective prise en charge par les deniers publics je voudrais poser les questions suivantes :

- à partir de quelle date et sous quelle forme les rapports analytiques des conseils communaux seront publiés dans le *Buet* ?
- est-ce que les votes des conseillers communaux seront également à chaque fois précisés ?
- est-ce que les rapports analytiques manquants des conseils communaux de novembre-décembre 2011 seront également publiés ? «

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Eugène Berger
Conseiller communal



QUESTIONS ÉCRITES DES CONSEILLERS

Question présentée par	M. Eugène Berger
Entrée au secrétariat en date du	2 février 2012
Objet	Forme des rapports des séances du conseil communal dans le bulletin communal De Buet
Traitement en séance du	6 février 2012

RÉPONSE DU COLLÈGE ÉCHEVINAL

Monsieur le Conseiller demande si le collège échevinal envisage de publier les rapports des séances du conseil communal sous forme de rapport analytique, c'est-à-dire reprenant l'intégralité des interventions orales de chaque conseiller communal pendant une séance, et si les rapports des séances du 23 novembre et du 15 décembre 2011 le seront également sous cette forme. Par ailleurs, Monsieur le Conseiller demande si les votes de conseillers communaux seront à l'avenir précisés nominativement.

Pour ce qui concerne la publication des rapports des séances du conseil il est renvoyé à la déclaration de programme du collège échevinal, plus précisément au chapitre « Services modernes de proximité et démocratie participative ». Dans sa déclaration de programme le collège met l'accent sur l'amélioration de l'information des citoyens du Roeserbann en axant son attention sur les technologies de l'information (TIC) : il est ainsi prévu « *de transmettre en direct les réunions du conseil communal, une fois le problème juridique résolu. Ceci pour rendre la vie politique de notre commune encore plus transparente* ».

Le collège est d'avis qu'il est plus adéquat de s'adapter aux nouvelles habitudes d'information en utilisant et en investissant dans les médias de préférence utilisés par les citoyens d'aujourd'hui, plutôt que de réactiver un moyen d'information suranné, dont la mise en œuvre et mise en pratique nécessiterait des moyens budgétaires et humains supplémentaires pour l'enregistrement et la transcription écrite des interventions des conseillers communaux. Dans ce contexte il est rappelé que lors de la réalisation de la nouvelle forme et maquette du bulletin communal au début des années 2000, le collège échevinal de l'époque avait fait le choix de passer de la forme du rapport analytique, précédemment utilisée, à une forme plus concise et neutre en raison du manque d'intérêt des citoyens pour la transcription de l'intégralité des paroles des intervenants aux séances du conseil et de manière adapter l'information communale à la pratique de consommation d'informations courtes et facilement mémorisables.

Un groupe de travail est sur le point d'être formé en vue d'élaborer un concept et des propositions pour mettre en place le développement de l'information des citoyens par transmission en direct des réunions du conseil communal.

En conséquence de ce qui précède, le collège répond par la négative à la première et la dernière question relative à la publication de rapports analytiques dans le bulletin communal.

Par contre, le collège accède à la demande concernant la mention nominative des votes des conseillers communaux.

Rapport de suivi des questions orales des conseillers

Séance du 15 décembre 2011

Eugène Berger :

- Je constate que l'installation métallique avec des ballons en plastique pour avertir les camionneurs entrant dans le village de Livange de la hauteur limitée du pont des chemins de fers ne constitue pas un embellissement du village. Ne pourrait-on pas intervenir auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées respectivement de la société des chemins de fer pour trouver une autre solution ?

Réponse du bourgmestre: Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises auprès de l'Administration des Ponts et Chaussées. Cette construction métallique a été érigée pour éviter que des camions abîment le pont avec leur chargement. Ceci constitue un grand problème pour les CFL, car les rails peuvent être légèrement déplacés suite à un grand choc. Nous sommes conscients que cette construction n'est pas très esthétique. La seule solution à envisager serait l'abaissement de la rue.

Léonie Klein-Hoffmann :

- Est-ce qu'il y a du nouveau concernant l'ancienne gare de Berchem ?

Réponse du bourgmestre: Nous avons eu un entretien avec la société des chemins de fer en avril dernier. Depuis on n'a pas eu de nouvelles. Nous allons intervenir encore une fois début 2012.

Folgebericht zu den mündlichen Fragen der Gemeinderäte

Sitzung vom 15. Dezember 2011

Eugène Berger:

- Ich stelle fest, dass die Metallkonstruktion mit den kleinen Plastikbällchen vor der Brücke in Liwingen nicht gerade ästhetisch ist. Gibt es keine andere Möglichkeit, die Lastwagenfahrer auf die begrenzte Höhe der Brücke aufmerksam zu machen? Könnte der Schöffenrat hier nicht bei der Straßenbauverwaltung beziehungsweise bei der Eisenbahngesellschaft intervenieren?

Antwort des Bürgermeisters: Wir haben dieses Problem bereits mehrfach mit der Straßenbauverwaltung besprochen. Diese Metallkonstruktion wurde errichtet, um zu verhindern, dass Lastwagen mit Überhöhe die Brücke beschädigen. Dies ist ein Problem für die Eisenbahngesellschaft, da die Schienen bei größeren Erschütterungen sich bewegen können und es somit zu Störungen im Zugverkehr kommen kann. Wir sind uns bewusst, dass diese Lösung nicht ästhetisch ist. Die einzige Lösung wäre eine Tieferlegung der Straße.

Léonie Klein-Hoffmann:

- Gibt es etwas Neues bezüglich den alten Bahnhof in Berchem?

Antwort des Bürgermeisters: Wir hatten eine Gespräch mit der Eisenbahngesellschaft im vergangenen April. Seitdem haben wir nichts mehr gehört. Wir werden nochmals bei der Eisenbahngesellschaft intervenieren.